Mulhouse : La justice prononce la dissolution de l'association islamiste Langue et Horizon

13/11/2017 à 14h00

Dans le cadre de ses activités de soutien scolaire, l'**association musulmane Langue et Horizon de Mulhouse** était poursuivie, avec son président, pour ouverture illégale d'une école, travail dissimulé et installation et maintien d'un dispositif de vidéosurveillance sans autorisation.

Autant d'infractions que la structure, son responsable et leur avocat strasbourgeois, Me François Zind, contestent, à l'exception du fait de ne pas avoir attendu l'autorisation sollicitée en ligne auprès de la préfecture haut-rhinoise pour brancher des caméras.

Mis en délibéré à l'issue de l'audience du tribunal correctionnel de Mulhouse au cours de laquelle le dossier avait été évoqué le 21 septembre dernier, le jugement a été rendu ce lundi matin.

Langue et Horizon et son président ont été déclarés coupables de l'ensemble des infractions qui leur étaient reprochées. Comme l'avait requis à l'audience le substitut du procureur Loïc Gauthier, le tribunal a prononcé **la dissolution de l'association** et ordonné la f**ermeture définitive de l'établissement**, situé boulevard de la Marseillaise à Mulhouse.

Le président de Langue et Horizon, lui, a été condamné à 12 mois de prison avec sursis. Il s'est aussi vu interdire de diriger une association pendant une période de cinq ans.

www.lalsace.fr